



# Charte

L'Office chrétien des personnes handicapées (OCH) a été fondé en 1963 par Marie-Hélène Mathieu, avec le soutien du Père Henri Bissonnier, pour répondre au désarroi et à la solitude des personnes malades ou handicapées - quelles que soient leurs limites - de leur famille et de leur entourage. Il vise à **susciter des réponses concrètes à leurs besoins et participe à la réflexion sur le handicap en témoignant de son espérance.**

**L'OCH conduit son action à la lumière de la foi chrétienne.** Il puise dans la Bible, en particulier dans l'Évangile, et dans l'enseignement de l'Église catholique le souci de la personne dans toutes ses dimensions (physique, affective, intellectuelle, familiale, sociale, spirituelle, religieuse) et à toutes les étapes de sa vie, depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle.

La présente charte énonce la vocation particulière de la Fondation OCH et les objectifs dans lesquels s'inscrivent les actions qu'elle met en œuvre.

# LES FONDEMENTS DE L'OCH

## 1- Tout homme est une histoire sacrée

Quels que soient ses fragilités ou ses handicaps, **toute personne est créée à l'image de Dieu et à sa ressemblance**. Aimée de Lui (et Jésus nous révèle que les plus fragiles le sont avec prédilection), elle est capable d'aimer et digne d'être aimée.

En raison de **l'égale et imprescriptible dignité de chacun, tel qu'il est**, le respect de tout être humain et la recherche de son bien sont des impératifs absolus.

Toute personne est capable de progrès, de réussites, de beautés et de fécondités. Celui ou celle qui est affecté au plan physique, mental ou psychique apporte à la société une contribution irremplaçable : le témoignage de la valeur unique et de la dignité de tout être humain, y compris dans sa fragilité. Il invite son entourage à une transformation intérieure et à vivre le message évangélique : accueil, compassion, communion.

## 2- Tout homme a besoin pour grandir de l'aide d'une communauté

**La famille est la première communauté naturelle de la personne handicapée.** Celle-ci a besoin, pour s'épanouir et remplir sa vocation, de ses parents ou, à défaut, d'une cellule à taille humaine qui lui apporte une affection inconditionnelle, lui donne confiance en ses capacités et l'aide à grandir.

**La famille elle-même doit être soutenue par la communauté humaine** dans ses diverses dimensions (éducative, sociale, ecclésiale...), qui ont toutes une responsabilité particulière dans l'intégration et la croissance de la personne handicapée et dans l'appui à ceux qui l'accompagnent.

# LA MISSION DE L'OCH

## 1- L'écoute, la réflexion et la transmission

**Sensibiliser et informer.** Dans une société qui ne porte pas toujours sur eux un regard bienveillant, faute surtout de les connaître suffisamment, l'OCH fait savoir la réalité vécue par les personnes malades ou handicapées, leurs familles et les professionnels, avec ce qu'elle comporte de souffrance et de solitude, mais aussi de joie et d'espérance. Il fait entendre leurs attentes et leurs besoins.

**Proposer.** Chaque fois que possible, l'OCH intervient auprès des décideurs et participe au débat public pour que soit entendue une voix chrétienne sur les sujets qui touchent à la situation de tous ceux, croyants ou non, qui souffrent d'un handicap ou d'une maladie grave. Il formule des propositions pour améliorer la vie des personnes handicapées et de leurs proches et pour favoriser leur intégration.

**Contribuer au débat éthique.** L'OCH participe à la réflexion éthique sur les grands débats de société actuels (bioéthique, respect de la vie, place de la famille, éducation, accompagnement des adultes handicapés, problèmes de fin de vie...). Dans un contexte social, législatif ou réglementaire en constante évolution, il fait valoir une pensée chrétienne sur les questions qui concernent les personnes malades ou handicapées.

## **2- L'accueil et l'accompagnement**

**Soutenir.** L'OCH est présent auprès des personnes handicapées. Il se met à leur disposition pour répondre à leurs appels, les recevoir, les écouter, les informer, les aider, les conseiller.

Il est également proche des familles. Parce qu'elles sont souvent soumises à des difficultés et à des pressions de tous ordres, qui s'ajoutent souvent à l'angoisse du lendemain, elles ont besoin de réconfort et de soutien. L'OCH les aide à découvrir une source de vie et de fécondité en leur proche handicapé ; il vise à leur donner confiance dans ses possibilités de croissance et à les assurer qu'elles ne sont pas seules.

**Partager.** L'OCH suscite avec les personnes handicapées, leurs familles, leur entourage des occasions de se retrouver, comme en famille, pour partager, réfléchir ensemble et célébrer. Il favorise ainsi une véritable relation d'échange où chacun, valide ou handicapé, se laisse rejoindre par l'autre dans ses différences, offre le meilleur de lui-même et reçoit généralement plus encore qu'il ne donne.

### 3- La proposition et le service

**Susciter et soutenir les initiatives.** L'OCH promet ou favorise, par ses conseils et des aides financières et spirituelles, des projets qui contribuent à améliorer l'accueil, la croissance et la participation de la personne handicapée et de sa famille à la vie de la société et de l'Eglise. Il développe aussi ses propres initiatives, notamment pour la formation des professionnels et des bénévoles à leur service.

**Relier et coordonner.** L'OCH vise à créer ou à renforcer les liens entre les personnes et les associations, afin notamment de briser l'isolement des familles et de ceux qui interviennent auprès des personnes malades ou handicapées. Il suscite des coordinations entre les associations chrétiennes qui partagent des objectifs proches des siens.

**Servir en Eglise.** L'OCH agit en Eglise pour que les personnes fragiles prennent leur place au cœur de l'Eglise, convaincu avec saint Paul que « les membres du Corps qui paraissent les plus faibles sont nécessaires » (1 Co 12). Il participe à l'effort de l'Eglise pour qu'elles trouvent toujours davantage dans les paroisses et les mouvements chrétiens l'accueil et l'écoute auxquels elles aspirent, et pour qu'elles accèdent à la plénitude de leur vie spirituelle et religieuse, notamment aux sacrements et à la catéchèse.

Pour exercer sa mission, l'OCH s'appuie sur une équipe permanente constituée de salariés et de bénévoles, qui forment une communauté de travail et de prière réunie par les valeurs humaines et spirituelles présentées dans cette charte.

L'action de l'OCH repose aussi sur le soutien de tous ceux donateurs, personnes malades ou handicapées, familles, amis, communautés religieuses - qui le portent par leur aide matérielle ou par leur prière. ■

*(Juin 2008)*